

**Entering and leaving French territory for boaters residing outside the Schengen area**

You are a resident of a non-Schengen country and sail to Courseulles direct from your country ?

Please follow the procedure below :

- Complete the “border control entering and leaving form” (entry)
- Send a digital copy by email to Courseulles harbour office at courseulles@portsducalvados.fr
 - ✓ no later than 24 hours before your arrival at the marina
 - ✓ or upon your departure from the third country (*neighboring third countries : Great Britain, Jersey, Guernsey, Ireland*) if you moor less than 24 hours in Courseulles
- Upon receipt, the harbour office will transfer your demand to Caen-Ouistreham Custom
- You may be contacted by the custom to regularize your entry into the territory

You are a resident of a non-Schengen country and wish to return to your country from Courseulles ?

Please follow the procedure below :

- Complete the “border control entering and leaving form” (departure)
- Send a digital copy by email to Courseulles harbour office at courseulles@portsducalvados.fr
 - ✓ no later than 24 hours before your departure from Courseulles
- Upon receipt, the harbour office will transfer your demand to Caen-Ouistreham Custom
- You may be contacted by the custom to regularize your departure from the territory.

NOTE D’INFORMATION IMMIGRATION**Entrée et sortie du territoire français pour les plaisanciers résidant hors de l’espace Schengen**

Vous êtes résident d’un pays Hors Schengen et vous arrivez directement à Courseulles depuis votre pays ?

Vous devez suivre la procédure suivante :

- Je complète le « formulaire déclaratif de contrôle aux frontières » (entrée)
- Je l’envoie en version numérique au bureau du port de plaisance à courseulles@portsducalvados.fr
 - ✓ au plus tard 24h avant mon arrivée dans le port de plaisance
 - ✓ ou à mon départ du pays tiers (*pays tiers limitrophes : Grande Bretagne, Jersey, Guernesey, Irlande*) si mon séjour à Courseulles dure moins de 24h
- A réception, le bureau du port de plaisance de Courseulles transfère ma demande à la douane de Caen-Ouistreham.
- Je peux être contacté par la douane pour régulariser mon entrée sur le territoire.

Vous êtes résident d’un pays Hors Schengen et vous revenez dans votre pays au départ de Courseulles ?

Vous devez suivre la procédure suivante :

- Je complète le « formulaire déclaratif de contrôle aux frontières » (sortie)
- Je l’envoie en version numérique au bureau du port de plaisance à courseulles@portsducalvados.fr au plus tard 24h avant mon départ de Courseulles
- A réception, le bureau du port de plaisance de Courseulles transmet ma demande à la douane de Caen-Ouistreham.
- Je peux être contacté par la douane pour régulariser ma sortie du territoire